

lan du sous-sol 1/50

Définitions des affectations (tableau ci-contre)

Surface principale : Partie de plancher de hauteur libre supérieure ou égale à 2.10m et liées aux usages principaux du bâtiment.

Surface accessoire : Partie de plancher sans critère de hauteur et qui ne correspond pas à l'usage principal du bâtiment et le non bâti.
Surface résiduelle : Partie de plancher de hauteur libre inférieure à 2.10m et liées aux usages principaux du bâtiment.
Surface de service : Partie de plancher sans critère de hauteur affectée au services du bâtiment quel que soit l'occupant.

CODES COULEURS

		Surface principale
		Surface accessoire
		Surface résiduelle
		Surface de service
		Commun
		Commun à jouissance privative

Non attribué